

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 AVRIL 2021

L'an **deux mil vingt et un** et le **28 avril** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle espace panoramique, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Geneviève BOUCHET, Sylvain BISTON, Valérie ROLLIER, Viviane RABATEL, Fabienne BROISSAND, Hugues ALLARD, Serge RAVOIRE, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Marlene JACQUET, Mélanie CONSCIENCE, Guillaume MAGNIN, Remy BERTHOD-ONFROY Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Geneviève BOUCHET

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE : APPROUVE

le compte rendu de la séance du 24 mars 2021

POINT N°1 : Mise en place et modalités du télétravail

Rapporteur : Monsieur le Maire, Yohann TRANCHANT.

Le télétravail est un mode d'organisation du travail dont l'objectif est de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle. Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 détermine ses conditions d'exercice : quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail, nécessité d'une demande de l'agent, durée de l'autorisation, mentions que doit comporter l'acte d'autorisation. Sont exclues du champ d'application dudit décret les autres formes de travail à distance (travail nomade, travail en réseau...).

Il est décidé pour les agents communaux de Sâles d'instaurer le télétravail à l'exception des agents qui exercent les activités suivantes :

- nécessité d'assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de la collectivité (permanence du public en mairie, les services cantine/périscolaire, accueil des enfants à la Structure Petite Enfance)
- accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation en format papier de dossiers de tous types ou nécessitant des impressions ou manipulations en grand nombre ;
- accomplissement de travaux portant sur des documents confidentiels ou des données à caractère sensible, dès lors que le respect de la confidentialité de ces documents ou données ne peut être assuré en-dehors des locaux de travail ;
- accomplissement des travaux de maintenance ou d'entretien des locaux.

Le télétravail a lieu exclusivement au domicile de l'agent.

Il est mis à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivants : ordinateur portable, accès à la messagerie professionnelle, accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions ;

Il est précisé que l'agent en situation de télétravail s'engage à utiliser le matériel informatique qui lui est confié dans le respect des règles en vigueur en matière de sécurité des systèmes d'information. Toutefois avec l'accord de la collectivité et en dernier recours, l'agent pourra utiliser son ordinateur personnel et installera le logiciel adéquat afin de pouvoir assurer ces tâches administratives à distance.

Au sein de la collectivité, le télétravail s'effectuera sur un 1 jour fixe au cours de chaque semaine de travail. Toutefois, les journées de télétravail fixes sont réversibles si la présence de l'agent s'avère nécessaire.

Le comité technique a rendu un avis positif sur la mise en place et les modalités du télétravail pour la commune de Sâles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, instaure le télétravail à compter du 01 mai 2021.

POINT N°2 : Création de postes à temps non complet infirmier(e) et agent social pour la Structure Petite Enfance

Rapporteur : Monsieur le Maire, Yohann TRANCHANT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la fusion du Multi-accueil Touchatout et du Jardin d'Enfants Les P'tiouts, il est nécessaire de créer un poste d'infirmier(e) à temps non complet 17.5/35e (obligation de s'adjoindre le concours d'une infirmière, pour une structure de plus de 20 places) et de compléter ce temps non-complet 17.5/35 par un agent social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la création des deux postes au sein de la Structure Petite Enfance

POINT N°3 : Convention de refacturation entre la commune et l'association Foyer Rural de l'Espérance

Rapporteur : Monsieur le Maire, Yohann TRANCHANT.

Monsieur le Maire rappelle que l'association Foyer Rural de l'Espérance possède une salle de superficie de 82 m² au sein de la salle communale. Ainsi, la commune doit établir une convention avec cette association pour qu'elle prenne en charge les frais de consommation d'eau et de gaz qui lui incombent.

Ainsi, il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation entre la commune et l'association Foyer Rural de l'Espérance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer.

POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION :

POINT N°1 : DECISION

- Subvention au Département pour la réfection du toit de l'église : la somme de 44 617 € est sollicitée représentant 20 % du projet de réfection du toit de l'église pour un montant total des travaux estimé à 223 084 € HT.

POINT N°2 : URBANISME

Monsieur Roger CHARVIER, adjoint en charge de l'urbanisme, donne lecture des décisions d'urbanisme, à savoir :

Permis de construire modificatif

- SCCV DE SALES / SA COOP D'HLM SAVOISIENNE HABITAT – route des Creuses – modification du nombre de logements sociaux, prolongement du busage existant, suppression des rétrécissements de voirie sur la route des Creuses, remplacement des moloks par des conteneurs et remplacement du transformateur : décision favorable.

Déclarations préalables

- Mr BENEDETTI Morgan – impasse de Corbonnet – pose d'une pergola et d'une clôture avec portail : décision de non-opposition.
- Mr THIBAUD Ronan – impasse de Corbonnet – piscine enterrée : accord TACITE.
- Mr EDE Clément – chemin des Ecoliers – réfection toiture, pose de fenêtres de toit et changement de deux fenêtres : décision de non-opposition.
- Mr JACQUET Yannick – route de Germonex – piscine enterrée : décision de non-opposition.
- Mr BLAINEAU Patrice – route de Charvaz – changement de destination d'un bâtiment annexe à une maison d'habitation (transformation du garage/bureau en habitation – sans modification de façades) : décision D'OPPOSITION.

- Mr GEOFFROY Alexandre – route de Clarafond – volets battants couleur bois remplacés par des volets roulants blancs : décision de non-opposition.
- Mr SALE Murat – chemin des Mûriers – piscine enterrée : décision de non-opposition.
- Mr Mme LANGUE Rudy – impasse de Clarafond – piscine enterrée : décision de non-opposition.
- Mme MANSOURI Alice – impasse de Marmichon – pose d'une clôture : décision de non-opposition.
- Mr TERRIER Christophe – impasse de Gaudin – pose d'une clôture avec portail : décision de non-opposition.

Certificats d'urbanisme d'information

- Mr JOURNET Gilles – lieudit « Le Mollard Haut » - parcelle B n° 1268.
- Mme JOURNET M. Andrée et Mr JOURNET Gilles – 43 route du Mollard Haut – parcelle B n° 817.
- Consorts DUBOIS – route d'Hauteville – parcelles B n° 696 / 761 et 2247.
- Consorts MAISON – 459 route des Creuses – parcelle B n° 1434.
- Mme AGNIEL Françoise – route du Pont Coppet – parcelles A n° 278 / 2332 / 2334 et 2336.

POINT N°4 : ACTUALITE DES COMMISSIONS

Commission urbanisme

Travaux d'enfouissement des lignes de Haute Tension : Sâles, Macellaz, Etercy – travaux prévus de septembre 2021 à janvier 2022 : 5,5 km à enterrer et 7,5 km de dépose

Commission relations institutionnelles et associatives

Dimanche 25 avril a eu lieu la commémoration des victimes et des héros de la déportation.

L'organisation des balades du Pont Coppet du 27 juin 2021 est reportée au 19 septembre 2021 de 10h à 16h30.

Une convention a été signée avec l'association classe 67/68 dont la présidente est Mme Françoise Deschamps. La 20^{ème} association qui signe une convention avec la commune.

Déroulement de la cérémonie de la fête des mères : elle ne peut se faire traditionnellement suite à la crise sanitaire donc diffusion d'un message par le Maire et les élus et un cadeau sera remis au domicile des 60 enfants concernés.

Rappel des élections départementales et régionales : dimanche 20 et 27 juin.

Commission Vie Scolaire, Périscolaire, Familiale et Sociale

Projet de la nouvelle organisation de la cantine pour la rentrée scolaire 2021-2022, si le contexte sanitaire le permet : système de self avec une banque froide et une banque chaude (uniquement pour les élémentaires). Autonomie de l'enfant. Un flux plus régulier dans le réfectoire par groupe de 20 enfants. A voir pour sa mise en place suite aux contraintes des travaux de l'extension du groupe scolaire et de la disposition des cours.

Une enquête périscolaire a été lancée pour l'amplitude horaire de la périscolaire du soir.

La fusion de la structure Petite Enfance, multi-accueil et jardin d'enfants, sera effective au mois de septembre 2021 (dossier en cours auprès de la CAF et de la PMI).

Projet sur la mise en place d'un conseil des jeunes.

Commission Eco-citoyenneté et Numérique

Marché hebdomadaire : un boulanger et le SIDEFAGE (sensibilisation au tri, aux déchets) seront présents.

Refonte du site internet de la commune avec la finalisation du cahier des charges pour une mise en ligne cet automne

Retour sur l'action « Nettoie ton Km » : belle initiative qui a eu du succès, une bonne mobilisation.

Une nouvelle application pour la commune : Panneau POCKET (en place courant mai).

Commission Aménagement, Voirie, Sécurité

Les travaux d'aménagement de l'extension du cimetière vont débiter.

L'Aménagement de la plateforme d'apport volontaire à Exuel va débuter au mois de juin.

L'étude de la sécurisation et de l'aménagement du secteur Provonges a débuté pour des travaux prévus fin d'année ou début 2022. Une réunion publique sera organisée au mois de juin.

Présentation du projet du giratoire de la Fruitière (maitrise ouvrage du Département) : travaux courant 2022

POINT N°3 : QUESTIONS ORALES

Remarque du conseiller, M. Serge Ravoire, concernant le respect des cultures. Des personnes se promènent dans les champs. Prévoir une sensibilisation et une communication aux promeneurs à rester sur les chemins.

Actualité de l'association Les Vergers : Hugues Allard, conseiller et membre de l'association, incite à une communication plus active et plus large afin de redynamiser cette association.

Actualité de l'intercommunalité : Sylvain Biston, conseiller municipal et communautaire annonce que l'intercommunalité a identifié des points sur le territoire pour des stations de vélo dont le secteur Provonges.

SEANCE LEVEE A 22H50

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2021

Le Maire, Yohann TRANCHANT	Geneviève BOUCHET	Sylvain BISTON
Catherine RABASSO	Roger CHARVIER	Christine MEDIAVILLA
Alexandre GEORGES	Fabienne BROISSAND	Jean-Luc FALGUERE
Mélanie CONSCIENCE	Hugues ALLARD	Marlène JACQUET
Remy BERTHOD-ONFROY	Estelle MARCHAIS	Samuel COTTEREAU
Viviane RABATEL	Guillaume MAGNIN	Valérie ROLLIER
Serge RAVOIRE		